



Serrure de cellier défaillante

Par **Lautak**, le **18/07/2013 à 13:56**

Bonjour,
La serrure de mon cellier (hors appartement, au niveau des parkings) s'est bloquée. J'ajoute que j'en ai toujours fait un usage normal. Informée, l'agence auprès de laquelle je loue mon appartement m'a dit que cela rentrait dans le cadre de l'entretien locataire. Est-ce vrai ?
Merci de l'attention que vous porterez à ma demande.
Laure.

Par **moisse**, le **18/07/2013 à 15:45**

bonjour
Cela peut :
Voici ce que dit l'annexe du décret 87-712 du 26/08/1987 relatif aux charges locatives :
) Serrures et verrous de sécurité :
Graissage ;
Remplacement de petites pièces ainsi que des clés égarées ou détériorées.
Dans le doute, si vous pouvez vous en charger n'hésitez pas, cela coutera bien moins cher que l'intervention d'un serrurier qui vous sera facturée.

Par **Lautak**, le **19/07/2013 à 09:31**

Bonjour,
Merci pour votre réponse Moisse.
J'ai contacté l'adil ce matin, et si je peux prouver que la défaillance est due à l'usure ou la vétusté, le propriétaire sera tenu de prendre la réparation en charge. La déclaration d'un serrurier serait suffisante.

Par **moisse**, le **19/07/2013 à 09:34**

Et si le serrurier déclare que la panne est due à la rupture d'une vieille pièce, sachant que le remplacement est à la charge du locataire ?
C'est vous qui voyez comme on dit.